



DECISION n° 98.00.110.001.1
fixant la date d'application des accréditations par le COFRAC
dans le cadre du contrôle de certains instruments de mesure

Le secrétaire d'Etat à l'industrie,

Sur le rapport du directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie,

Vu l'arrêté du 20 juin 1996, relatif aux réservoirs de stockage fixes munis de dispositifs internes de repérage des niveaux, prévoyant qu'à compter d'une date qui sera fixée par décision ministérielle, les agréments par le préfet d'organismes effectuant des mesurages dans le cadre des vérifications métrologiques, seront subordonnés à une accréditation par le Comité français d'accréditation (COFRAC),

Vu l'arrêté du 21 juin 1996, modifiant l'arrêté du 28 septembre 1990 relatif aux récipients-mesures utilisés pour le transport routier ou ferroviaire des produits liquides à la pression atmosphérique, prévoyant le même type de disposition,

Vu l'arrêté du 18 décembre 1996, relatif au contrôle métrologique des réservoirs de stockage fixes munis de dispositifs externes de repérage des niveaux, prévoyant le même type de disposition,

Vu l'arrêté du 15 juillet 1997, relatif à la construction et au contrôle des thermomètres destinés à mesurer la température des denrées périssables, prévoyant qu'à compter d'une date qui sera fixée par décision ministérielle, les agréments par le ministre chargé de l'industrie d'organismes de vérification primitive ou les agréments par le préfet d'organismes de vérification périodique seront subordonnés à une accréditation par le COFRAC,

Vu le règlement d'accréditation n° 2029 du COFRAC relatif aux organismes réalisant des opérations de vérification d'instruments de mesure réglementés,

Décide :

Article 1^{er}. - La date prévue par les arrêtés ci-dessus visés est fixée au 1^{er} novembre 1998.

Article 2. - La présente décision sera publiée sous forme d'extrait au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 SEP. 1998

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation
Le directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,

Jean-Jacques DUMONT